



## SOIXANTE-QUATORZIÈME ASSEMBLÉE MONDIALE DE LA SANTÉ

Point 22.1 de l'ordre du jour provisoire

### **Déterminants sociaux de la santé**

Mai 2021

Le Conseil International des Infirmières (CII), extrêmement préoccupé par les inégalités persistantes et omniprésentes qui existent dans nos sociétés et dans les systèmes de santé, soutient fermement l'adoption de la résolution. La pandémie de COVID-19, qui a aggravé, et continuera d'aggraver, les inégalités sanitaires, sociales et économiques, exige des pays qu'ils prennent un engagement substantiel à agir sur les déterminants sociaux de la santé.

Compte tenu des dévastations et transformations profondes que connaît notre planète, les dirigeants mondiaux devraient adopter et faire avancer une vision dans laquelle la justice sociale est respectée et l'équité en matière de santé est réalisée. C'est en agissant sur les déterminants sociaux de la santé que l'on atteindra ce but.

Munies des connaissances et des compétences nécessaires pour travailler à tous les niveaux – du chevet du patient aux ministères de la santé – et soutenues par leur leadership, par des preuves et par des ressources, les infirmières sont dans une position précieuse et forte pour agir de manière stratégique sur les déterminants sociaux.

Tout au long de l'histoire, les infirmières ont été à l'avant-garde de la prise en charge et du plaidoyer en faveur des personnes démunies et marginalisées. Les infirmières sont les professionnelles de santé les plus proches des gens et prodiguent des soins complets, centrés sur la personne : cela les rend particulièrement aptes à faire en sorte que les besoins sanitaires et sociaux sont satisfaits dans la diversité des contextes au sein desquels elles exercent.

Comme il est indiqué dans le rapport récent intitulé *Nurses for Health Equity: Guidelines for Tackling the Social Determinants of Health*, le CII s'engage à identifier des tendances relatives aux déterminants sociaux afin d'éclairer l'orientation actuelle et future des soins infirmiers dans les différents contextes de pratique. Le CII fournira l'expertise infirmière appropriée dans les domaines de la formation, de la prestation des soins cliniques, de la recherche et des politiques, au profit de la prise en charge sanitaire et sociale des individus et des communautés.

Le CII appelle tous les gouvernements et toutes les institutions à apporter des changements politiques concrets, effectifs et durables, pour s'attaquer aux déterminants sociaux de la santé et garantir que chacun ait les mêmes chances d'être en bonne santé, indépendamment de son identité, de son lieu de résidence ou de son activité.